

N° 5253<sup>1</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

---

**PROJET DE LOI****portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer  
certaines matières**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(9.12.2003)

Par dépêche du 26 novembre 2003, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis pour avis au Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique dont le texte était accompagné d'un exposé des motifs.

Le projet en question vise à habiliter jusqu'au 31 décembre 2004 le pouvoir exécutif à prendre en cas d'urgence des règlements grand-ducaux, même dérogatoires à des dispositions légales existantes, ayant pour objet des mesures d'ordre économique et financier. Il s'inscrit dans la ligne de l'avis du Conseil d'Etat du 8 décembre 1998 sur le projet qui allait déboucher sur la loi du 23 décembre 1998 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières.

Le Conseil d'Etat peut encore marquer son accord avec le projet sous avis, alors qu'au cours des dernières années le pouvoir exécutif n'a fait qu'un usage limité des pouvoirs à lui accordés, et seulement lorsque l'urgence l'a déterminé à prendre recours à cette procédure spéciale.

En ce qui concerne le texte même du projet, le Conseil d'Etat constate qu'il correspond fidèlement à celui de la loi du 20 décembre 2002 portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières, et n'appelle de ce fait aucune observation particulière.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 9 décembre 2003.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

